

DECRET N° 98-208

DU 18 Juin 1998

portant nominations au bureau de contrôle du
bâtiment et des travaux publics.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 010-86 du 19 mars 1986 portant création du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n° 87-315 du 16 juin 1987 approuvant les statuts du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n° 87-798 du 30 décembre 1987 portant organisation et attributions de la direction générale du bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier.- Sont nommés au bureau de contrôle du bâtiment et des travaux publics :

- Monsieur **NTSEKE Bernard** : directeur administratif et financier ;
- Monsieur **GOMA NZAOU Albert** : directeur du laboratoire.

Article 2.- Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 18 Juin 1998

Le Général d'armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

le ministre de l'équipement et des
travaux publics,

Colonel Florent NTSIBA.-

Le ministre des finances et du budget

Mathias DZON.-